

NUMÉRO — INSTALLATION OU ACTIVITÉ	CLASSE	EIE	ORGANISMES À CONSULTER	FACTEURS DE DIVISION		
				ZH	ZHR	ZI
52.4 AUTRES COMMERCE DE DÉTAIL DE PRODUITS NEUFS EN MAGASINS SPÉCIALISÉS						
52.46 COMMERCE DE DÉTAIL DE QUINCAILLERIE, PEINTURES, VERRES ET ARTICLES EN VERRE						
52.46.01 Lorsque la surface de vente est : supérieure à 400 m ² et inférieure à 800 m ²	3					
52.46.02 égale ou supérieure à 800 m ²	2					
52.48 AUTRES COMMERCE DE DÉTAIL EN MAGASINS SPÉCIALISÉS						
52.48.01 Commerce de détail de combustibles solides	3					
52.48.02 Commerce de détail d'articles de droguerie et de produits d'entretien lorsque la surface de vente est supérieure à 400 m ²	2					
52.48.03 Commerce de détail d'armes, de munitions et d'artifices	3					
52.48.04 Commerce de détail d'animaux de compagnie et de fournitures pour animaux lorsque le nombre d'animaux domestiques ou non domestiques présenté à la vente est supérieur à 6 ou lorsqu'un animal ou un groupe d'animaux visé à l'annexe V appartenant à une espèce exotique non domestique ou un animal appartenant à une espèce protégée par l'annexe A du règlement (CE) 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce est présenté à la vente	2					